

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 4 MARS 2026

Le Président, Jean-Claude MAURICE, a convoqué le conseil communautaire le 26 février 2026 pour la séance du :

Mercredi 4 mars 2026 à 20h00,
Au siège de la CCDB, 4 Rue des Terreaux 25110 BAUME LES DAMES

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget principal 2026
- 1.2 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe déchets et valorisation 2026
- 1.3 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe assainissement 2026
- 1.4 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe eau potable 2026
- 1.5 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe CARÉ 2026
- 1.6 Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe ZAE 2026
- 1.7 Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe assainissement
- 1.8 Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe eau potable
- 1.9 BUDGET PRINCIPAL 2026
 - 1.9.1 Taux d'imposition 2026
 - 1.9.2 Fixation du produit de la taxe GEMAPI
 - 1.9.3 Tarification des services enfance jeunesse
 - 1.9.4 Révision n°6 de l'AP/CP pour la construction de l'Espace scolaire et périscolaire à Monts et Vallées
 - 1.9.5 Révision n°2 de l'AP/CP pour la construction d'un périscolaire à Pouligney-Lusans

1.9.6 Révision n°1 de l'AP/CP pour la construction du groupe scolaire et périscolaire du Plateau

1.9.7 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

A – Section de Fonctionnement

B – Section d'investissement

1.10 BUDGET ANNEXE DECHETS ET VALORISATION – BUDGET PRIMITIF 2026

A – Section de Fonctionnement

B – Section d'investissement

1.11 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1.11.1 Ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement d'assainissement » commune de Cendrey

1.11.2 Ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement d'assainissement » commune de Passavant

1.11.3 Ouverture de l'AP/CP « Système d'assainissement » communes de Vennans et Saint Hilaire

1.11.4 Révision n°6 de l'AP/CP assainissement – bassin de stockage – restitution

1.11.5 Révision n°4 de l'AP/CP assainissement – réseaux d'assainissement

1.11.6 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A – Section de fonctionnement

B – Section d'investissement

1.12 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2026

A – Section de fonctionnement

B – Section d'investissement

1.13 BUDGET ANNEXE CARÉ – BUDGET PRIMITIF 2026

A – Section de fonctionnement

B – Section d'investissement

1.14 BUDGET ANNEXE ZAE – BUDGET PRIMITIF 2026

A – Section de fonctionnement

B – Section d'investissement

2. PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

2.1 Subvention 2026 aux gestionnaires « petite enfance – enfance- jeunesse »

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Partenariat d'actions dans la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise avec la FREDON

4. ECONOMIE

4.1 ZAE Europlys : Cession des lots 9, 9 Bis et 9 Ter à ITB Innovation

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Service secrétariat des communes : création d'un poste de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 5.2 Service Finances : création d'un poste d'adjoint administratif territorial et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps complet
- 5.3 Suppression de postes – Mise à jour du tableau des effectifs
- 5.4 Mandatement du CDG 25 – Contrats d'assurances des risques statutaires
- 5.5 Convention financière de reprise d'un compte épargne temps (CET) entre le center hospitalier de Novillars et la Communauté de communes Doubs Baumois

Membres en exercice : 83

Etaient présents (52) : Arrivée de M. CUENOT Bernard à 20h15

DELEUZE Ghislaine, BARBIER Michel, BRUNELLA Jean-Yves, PETITE Henri, ALAMPI Jean-Claude, BASSENNE Christian, BEAUQUIER Maud, BOILLOT Julien, COUDON Francine, DURAI Marie-Christine, FERNIOT Sébastien, GIRARDAT Annie, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, ROMANENS Colette, FAIVRE-PIERRET Jean-Louis, JEANGIRARD Ida, MOUGEY Nicole, PERROT Martine, MAJ Joelle, PARENT Benoît, JOSSERAND Lydiane, , MOREL Xavier, PERNOT Jean-Pierre, CARTIER Damien, CUENOT Philippe, MAYOUD Pierre, LABE Gilbert, CUENOT Bernard, BRIDE Françoise, DEVILLERS Claude, SCALABRINO Agnès, LAB Michel, PIQUARD Charles, TROUILLOT Francis, MARIAZ Richard, SIKORA Frédéric, MORVAN Marie, HENRY Thierry, CONCET Nathalie, MOURA Damien, DUBOIS-DUNILAC Hervé, GAFFIE Marguerite, PAUTHIER Jean-Luc, JACQUOT Alain, CORNEVAUX Jean-Pierre, MARTINEZ Thierry, COURANT Alain, BAS Lucile, MESNIER André, CUENOT Didier, GUILLAUME Simon.

Excusés avec pouvoir (6) :

THIEBAUT Laure donne pouvoir à MAURICE Jean-Claude, CASASOLA Florent donne pouvoir à JOSSERAND Lydiane, JOURNOT Laetitia donne pouvoir à PARENT Benoit, THERNIER Fabien donne pouvoir à SCALABRINO Agnès, FAIVRE Jérôme donne pouvoir à MARIAZ Richard, HUGOT Guy donne pouvoir à CORNEVAUX Jean-Pierre,

Excusés sans pouvoir (26) :

BONFILS Soazig, GLEIZE Gérard, GOGAND Emilie, LAMBERT Christelle, LANIER Christian, MARBOEUF Sylviane, VIGREUX Thomas, RONDOT Philippe, RACINE Bertrand, LECOMTE Noelle, CONVERSE Charlotte, BEZ Stéphane, BARRAND Donat, PAGNIER Christian, BIENZ Damien, GUGLIELMETTI Christophe, BARRAND Bertrand, PAHIN-MOUROT Gérard, PERREZ-BONNET Alexandre, COUR Dominique, DENIS Jacques, COMTE Jean-Pierre, GIRARDOT Denis, CHAFFIOTTE Pascal, RETORNAZ Christian,

Secrétaire de séance :

GIRARDAT Annie déléguée de la commune de Baume les Dames.

SEANCE OUVERTE A 20H05

Informations préalables :

En raison de la panne informatique d'ampleur nationale ayant affecté l'application Hélios et l'application CDG-D des Finances publiques, il n'a pas été possible d'éditer les comptes financiers uniques (CFU) 2025 en vue de leur approbation par le Conseil communautaire du 4 mars 2026.

Les CFU 2025 seront donc présentés lors d'un prochain Conseil communautaire, postérieurement au renouvellement électoral.

Toutefois, en l'absence de vote du CFU, le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats (article R.1612-54). Concernant la CCDB, ces reprises anticipées de résultats ont été validées par le comptable public.

DELIBERATION N°B.1/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget principal 2026

Le Président, M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vue d'ensemble de la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget principal de la CCDB :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER PROVISOIRE - VUE D'ENSEMBLE au 23 02 2026					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
BUDGET PRINCIPAL 2025			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 407 672.67 €	11 312 603.00 €	15 720 275.67 €
	Recettes réalisées	B	2 042 572.37 €	11 464 345.98 €	13 506 918.35 €
	Restes à réaliser	C	1 128 222.50 €		1 128 222.50 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 854 235.91 €	11 886 507.00 €	14 740 742.91 €
	Dépenses réalisées	E	1 330 138.98 €	9 871 599.16 €	11 201 738.14 €
	Restes à réaliser	F	1 004 364.21 €		1 004 364.21 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisation de l'exercice(+/-)	G = B - E	712 433.39 €	1 592 746.82 €	2 305 180.21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-496 027.20 €	3 331 614.37 €	2 835 587.17 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	216 406.19 €	4 924 361.19 €	5 140 767.38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	123 858.29 €	0.00 €	123 858.29 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	340 264.48 €	4 924 361.19 €	5 264 625.67 €

Les résultats cumulés constatés au compte financier unique 2025 sont les suivants :

➤ Résultats de fonctionnement pour l'année 2025 :

(B) Recettes de fonctionnement : 11 464 345,98€

(E) Dépenses de fonctionnement : 9 871 599,16€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 1 592 746,82€ (excédent)

+ (H) Excédent antérieur reporté (R002) : 3 331 614,37€ (dont 208 370,01€ SMIX)

= Excédent cumulé de fonctionnement à affecter au BP 2026 = 4 924 361,19€

➤ Résultats d'investissement pour l'année 2025 :

(B) Recettes d'investissement : 2 042 572,37€

(E) Dépenses d'investissement : 1 330 138,98€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 712 433,39€ (excédent)

+ (H) Déficit antérieur reporté (D001) : - 496 027,20€ (dont + 1 057 409,56€ SMIX)

= Excédent cumulé d'investissement = 216 406,19€.

Le solde des RAR 2025 (I) est positif : 123 858,29€.

Il n'existe pas de besoin de financement en section d'investissement, le résultat cumulé après intégration des RAR étant excédentaire à hauteur de + 340 264,48€ (G+H+I).

Vu le tableau de reprise anticipée de résultats suivant :

Constatant que le compte financier unique provisoire 2025 fait apparaître :		
- un excédent de fonctionnement de :		+ 4 924 361.19 €
- un déficit de fonctionnement de :		
il est proposé à l'assemblée de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	A	+ 1 592 746.82 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés	B	+ 3 331 614.37 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter	C	+ 4 924 361.19 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	D	+ 712 433.39 €
<u>E Solde des restes à réaliser 2025 d'investissement</u>	E	+ 123 858.29 €
restes à réaliser dépenses		+ 1 004 364.21 €
restes à réaliser recettes		+ 1 128 222.50 €
Besoin de financement F = D + E (si solde négatif)	F	+ 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	G	+ 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement investissement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (part excédant besoin financement investissement)	H	+ 4 924 361.19 €
AFFECTATION = C = G+H	C	+ 4 924 361.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 en dépense)	D	

Vu l'approbation du service des finances publiques,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire approuvent la reprise anticipée des résultats au budget principal 2026 de la CCDB comme suit :

- Reporter 4 924 361,19€ en excédent de fonctionnement (article 002 Résultat de fonctionnement reporté).**

L'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2025 est repris à l'article 001 en recette d'investissement pour 216 406,19€.

Voix pour : 57

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.2/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe déchets et valorisation 2026

Le Président, M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vue d'ensemble de la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget annexe déchets et valorisation de la CCDB :

BUDGET ANNEXE DECHETS ET VALORISATION 2025			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 064 665.29 €	1 592 847.00 €	2 657 512.29 €
	Recettes réalisées	B	419 169.17 €	1 677 722.89 €	2 096 892.06 €
	Restes à réaliser	C	646 743.77 €	0.00 €	646 743.77 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 064 724.95 €	1 670 447.00 €	2 735 171.95 €
	Dépenses réalisées	E	974 758.71 €	1 630 775.19 €	2 605 533.90 €
	Restes à réaliser	F	72 137.89 €	0.00 €	72 137.89 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice(+/-)	G = B - E	-555 589.54 €	46 947.70 €	-508 641.84 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	135 493.66 €	837 381.32 €	972 874.98 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-420 095.88 €	884 329.02 €	464 233.14 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	574 605.88 €	0.00 €	574 605.88 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	154 510.00 €	884 329.02 €	1 038 839.02 €

Les résultats cumulés constatés au compte financier unique 2025 sont les suivants :

➤ Résultats de fonctionnement pour l'année 2025 :

(B) Recettes de fonctionnement : 1 677 722,89€

(E) Dépenses de fonctionnement : 1 630 775,19€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 46 947,70€ (excédent)

+ (H) Excédent antérieur reporté (R002) : 837 381,32€

= **Excédent cumulé de fonctionnement à affecter au BP 2026 = 884 329,02€**

➤ Résultats d'investissement pour l'année 2025 :

(B) Recettes d'investissement : 419 169,17€

(E) Dépenses d'investissement : 974 758,71€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : - 555 589,54€ (déficit)

+ (H) Excédent antérieur reporté (R001) : 135 493,66€

= **Déficit cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 = - 420 095,88€.**

Le solde des RAR 2025 (I) est positif : 574 605,88€.

Il n'existe pas de besoin de financement en section d'investissement, le résultat cumulé après intégration des RAR étant excédentaire à hauteur de + 154 510€ (G+H+I).

Vu le tableau de reprise anticipée de résultats suivant :

Constatant que le compte financier unique provisoire 2025 fait apparaître :		
- un excédent de fonctionnement de :		+ 884 329.02 €
- un déficit de fonctionnement de :		
il est proposé à l'assemblée de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	A	+ 46 947.70 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés	B	+ 837 381.32 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter	C	+ 884 329.02 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	D	-420 095.88 €
<u>E Solde des restes à réaliser 2025 d'investissement</u>	E	+ 574 605.88 €
restes à réaliser dépenses		+ 72 137.89 €
restes à réaliser recettes		+ 646 743.77 €
Besoin de financement F = D + E (si solde négatif)	F	+ 154 510.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	G	+ 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement investissement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (part excédant besoin financement investissement)	H	+ 884 329.02 €
AFFECTATION = C = G+H	C	+ 884 329.02 €
DEFICIT REPORTE D 002 (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 en dépense)	D	

Vu l'approbation du service des finances publiques,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent la reprise anticipée des résultats au budget annexe Déchets 2026 de la CCDB comme suit :

- Reporter 884 329,02€ en excédent de fonctionnement (article 002 Résultat de fonctionnement reporté).

Le déficit cumulé d'investissement au 31/12/2025 est repris à l'article 001 en dépense d'investissement pour 420 095,88€.

Voix pour : 57

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.3/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe assainissement 2026

Le Président, M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vue d'ensemble de la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget annexe assainissement de la CCDB :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER PROVISoire - VUE D'ENSEMBLE au 23 02 2026					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 274 588.30 €	1 607 419.00 €	5 882 007.30 €
	Recettes réalisées	B	2 608 395.71 €	1 791 444.59 €	4 399 840.30 €
	Restes à réaliser	C	1 169 254.55 €	0.00 €	1 169 254.55 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 327 737.56 €	1 781 036.33 €	6 108 773.89 €
	Dépenses réalisées	E	3 707 452.48 €	1 073 810.73 €	4 781 263.21 €
	Restes à réaliser	F	373 469.59 €	0.00 €	373 469.59 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice(+/-)	G = B - E	-1 099 056.77 €	717 633.86 €	-381 422.91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	292 448.21 €	337 646.33 €	630 094.54 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-806 608.56 €	1 055 280.19 €	248 671.63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	795 784.96 €	0.00 €	795 784.96 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-10 823.60 €	1 055 280.19 €	1 044 456.59 €

Les résultats cumulés constatés au compte financier unique 2025 sont les suivants :

➤ **Résultats de fonctionnement pour l'année 2025 :**

(B) Recettes de fonctionnement : 1 791 444,59€

(E) Dépenses de fonctionnement : 1 073 810,73€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 717 633,86 (excédent)

+ (H) Excédent antérieur reporté (R002) : 337 646,33€

= Excédent cumulé de fonctionnement à affecter au BP 2026 = 1 055 280,19 €

➤ **Résultats d'investissement pour l'année 2025 :**

(B) Recettes d'investissement : 2 608 395,71€

(E) Dépenses d'investissement : 3 707 452,48€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : - 1 099 056,77€ (déficit)

+ (H) Excédent antérieur reporté (R001) : 292 448,21€

= Déficit cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 = - 806 608,56€.

Le solde des RAR 2025 (I) est positif : 795 784,96€.

Il existe un besoin de financement en section d'investissement, le résultat cumulé après intégration des RAR étant déficitaire à hauteur de - 10 823,60€ (G+H+I).

Vu le tableau de reprise anticipée de résultats suivant :

Constatant que le compte financier unique provisoire 2025 fait apparaître :		
- un excédent de fonctionnement de :		+ 1 055 280.19 €
- un déficit de fonctionnement de :		
il est proposé à l'assemblée de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	A	+ 717 633.86 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés	B	+ 337 646.33 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter	C	+ 1 055 280.19 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	D	-806 608.56 €
<u>E Solde des restes à réaliser 2025 d'investissement</u>	E	+ 795 784.96 €
restes à réaliser dépenses		+ 373 469.59 €
restes à réaliser recettes		+ 1 169 254.55 €
Besoin de financement F = D + E (si solde négatif)	F	-10 823.60 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	G	+ 10 823.60 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement investissement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (part excédant besoin financement investissement)	H	+ 1 044 456.59 €
AFFECTATION = C = G+H	C	+ 1 055 280.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 en dépense)	D	

Vu l'approbation du service des finances publiques,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent la reprise anticipée des résultats au budget annexe Assainissement 2026 de la CCDB comme suit :

- **Capitaliser 10 823,60€ en recette d'investissement sur le BP 2026 (article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés) ;**
- **Reporter 1 044 456,59€ en excédent de fonctionnement (article 002 Résultat de fonctionnement reporté).**

Le déficit cumulé d'investissement au 31/12/2025 est repris à l'article 001 en dépense d'investissement pour 806 608,56€.

Voix pour : 57

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.4/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe eau potable 2026

Vue d'ensemble de la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget eau potable de la CCDB :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER PROVISOIRE - VUE D'ENSEMBLE au 23 02 2026					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2025			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	710 306.00 €	434 058.00 €	1 144 364.00 €
	Recettes réalisées	B	636 189.77 €	462 130.70 €	1 098 320.47 €
	Restes à réaliser	C	44 101.00 €	0.00 €	44 101.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	696 262.00 €	337 692.00 €	1 033 954.00 €
	Dépenses réalisées	E	586 739.94 €	243 288.44 €	830 028.38 €
	Restes à réaliser	F	60 177.16 €	0.00 €	60 177.16 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisation de l'exercice(+/-)	G = B - E	49 449.83 €	218 842.26 €	268 292.09 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H			0.00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	49 449.83 €	218 842.26 €	268 292.09 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-16 076.16 €	0.00 €	-16 076.16 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	33 373.67 €	218 842.26 €	252 215.93 €

Les résultats cumulés constatés au compte financier unique 2025 sont les suivants :

➤ Résultats de fonctionnement pour l'année 2025 :

(B) Recettes de fonctionnement : 462 130,70 €

(E) Dépenses de fonctionnement : 243 288,44 €

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 218 842,26 (excédent)

Absence de résultat antérieur reporté (H).

Soit un excédent cumulé de fonctionnement à affecter au BP 2026 = 218 842,26 €

➤ Résultats d'investissement pour l'année 2025 :

(B) Recettes d'investissement : 636 189,77 €

(E) Dépenses d'investissement : 586 739,94 €

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 49 449,83€ (excédent)

Absence de résultat antérieur reporté (H).

Soit un excédent cumulé d'investissement à affecter au BP 2026 = 49 449,83€.

Le solde des RAR 2025 (I) est négatif : - 16 076,16€.

Il n'existe pas de besoin de financement en section d'investissement, le résultat cumulé après intégration des RAR étant excédentaire à hauteur de + 33 373,67€ (G+H+I).

Vu le tableau de reprise anticipée de résultats suivant :

Constatant que le compte financier unique provisoire 2025 fait apparaître :		
- un excédent de fonctionnement de :		+ 218 842.26 €
- un déficit de fonctionnement de :		
il est proposé à l'assemblée de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	A	+ 218 842.26 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés	B	+ 0.00 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter	C	+ 218 842.26 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	D	+ 49 449.83 €
<u>E Solde des restes à réaliser 2025 d'investissement</u>	E	-16 076.16 €
restes à réaliser dépenses		+ 60 177.16 €
restes à réaliser recettes		+ 44 101.00 €
Besoin de financement F = D + E (si solde négatif)	F	+ 33 373.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	G	+ 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement investissement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (part excédant besoin financement investissement)	H	+ 218 842.26 €
AFFECTATION = C = G+H	C	+ 218 842.26 €
DEFICIT REPORTE D 002 (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 en dépense)	D	

Vu l'approbation du service des finances publiques,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent la reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe Eau potable 2026 de la CCDB comme suit :

- Reporter 218 842,26€ en excédent de fonctionnement (article 002 Résultat de fonctionnement reporté)**

L'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2025 est repris à l'article 001 en recette d'investissement pour 49 449,83€.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.5/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe CARÉ 2026

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vue d'ensemble de la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget annexe CARE de la CCDB :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER PROVISOIRE - VUE D'ENSEMBLE au 23 02 2026					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
BUDGET ANNEXE CARE 2025			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	77 540.92 €	105 076.00 €	182 616.92 €
	Recettes réalisées	B	46 420.84 €	79 634.91 €	126 055.75 €
	Restes à réaliser	C	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	57 700.23 €	112 129.38 €	169 829.61 €
	Dépenses réalisées	E	41 188.22 €	67 003.90 €	108 192.12 €
	Restes à réaliser	F	5 061.56 €	0.00 €	5 061.56 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice(+/-)	G = B - E	5 232.62 €	12 631.01 €	17 863.63 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-19 840.69 €	7 053.38 €	-12 787.31 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-14 608.07 €	19 684.39 €	5 076.32 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 061.56 €	0.00 €	-5 061.56 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-19 669.63 €	19 684.39 €	14.76 €

Les résultats cumulés constatés au compte financier unique 2025 sont les suivants :

➤ Résultat de fonctionnement pour l'année 2025 :

(B) Recettes de fonctionnement : 79 634,91 €

(E) Dépenses de fonctionnement : 67 003,90 €

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 12 631,01€ (excédent)

+ (H) Excédent antérieur reporté (R002) : 7 053,38€

= **Excédent cumulé de fonctionnement à affecter au BP 2026 = 19 684,39€**

➤ Résultats d'investissement 2025 :

(B) Recettes d'investissement : 46 420,84€

(E) Dépenses d'investissement : 41 188,22 €

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 5 232,62€ (excédent)

+ (H) Déficit antérieur reporté (D001) : - 19 840,69 €

= Déficit cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 = - 14 608,07€

Le solde des RAR 2025 (I) est négatif : - 5 061,56€.

Il existe un besoin de financement en section d'investissement, le résultat cumulé après intégration des RAR étant déficitaire à hauteur de - 19 669,63€ (G+H+I).

Vu le tableau de reprise anticipée de résultats suivant :

Constatant que le compte financier unique provisoire 2025 fait apparaître :		
- un excédent de fonctionnement de :		+ 19 684.39 €
- un déficit de fonctionnement de :		
il est proposé à l'assemblée de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	A	+ 12 631.01 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés	B	+ 7 053.38 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter	C	+ 19 684.39 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	D	-14 608.07 €
<u>E Solde des restes à réaliser 2025 d'investissement</u>	E	-5 061.56 €
restes à réaliser dépenses		+ 5 061.56 €
restes à réaliser recettes		+ 0.00 €
Besoin de financement F = D + E (si solde négatif)	F	-19 669.63 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	G	+ 19 669.63 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement investissement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (part excédant besoin financement investissement)	H	+ 14.76 €
AFFECTATION = C = G+H	C	+ 19 684.39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 en dépense)	D	

Vu l'approbation du service des finances publiques,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent la reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe CARE 2026 de la CCDB comme suit :

- Capitaliser 19 669,63€ en recette d'investissement sur le BP 2026 (article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- Reporter 14,76€ en excédent de fonctionnement (article 002 Résultat de fonctionnement reporté).

Le déficit cumulé d'investissement au 31/12/2025 est repris à l'article 001 en dépense d'investissement pour 14 608,07€.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.6/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe ZAE 2026

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vue d'ensemble de la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget annexe ZAE de la CCDB:

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER PROVISOIRE - VUE D'ENSEMBLE au 23 02 2026					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
BUDGET ANNEXE ZAE 2025			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	244 382.42 €	363 567.00 €	607 949.42 €
	Recettes réalisées	B	183 449.08 €	363 560.54 €	547 009.62 €
	Restes à réaliser	C	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	148 562.00 €	392 949.42 €	541 511.42 €
	Dépenses réalisées	E	148 560.54 €	332 009.62 €	480 570.16 €
	Restes à réaliser	F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisation de l'exercice(+/-)	G=B-E	34 888.54 €	31 550.92 €	66 439.46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-95 820.42 €	31 094.30 €	-64 726.12 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-60 931.88 €	62 645.22 €	1 713.34 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-60 931.88 €	62 645.22 €	1 713.34 €

Les résultats cumulés constatés au compte financier unique 2025 sont les suivants :

➤ Résultat de fonctionnement pour l'année 2025 :

(B) Recettes de fonctionnement : 363 560,54€

(E) Dépenses de fonctionnement : 332 009,62€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 31 550,92€ (excédent)

+ (H) Excédent antérieur reporté (R002) : 31 094,30€

= **Excédent cumulé de fonctionnement à affecter au BP 2026 = 62 645,22€**

➤ Résultats d'investissement 2025 :

(B) Recettes d'investissement : 183 449,08€

(E) Dépenses d'investissement : 148 560,54€

(G) Résultat de l'exercice 2025 : 34 888,54€ (excédent)

+ (H) Déficit antérieur reporté (D001) : - 95 820,42€

= Déficit cumulé d'investissement à reporter au BP 2026 = - 60 931,88€

Absence de restes à réaliser 2025 (I). Le besoin de financement en section d'investissement est donc de - 60 931,88€ (G+H+I).

Il est proposé de ne pas capitaliser en recette d'investissement à l'article 1068 et de reporter le déficit d'investissement, s'agissant d'un budget de stocks.

Vu le tableau de reprise anticipée de résultats suivant :

Constatant que le compte financier unique provisoire 2025 fait apparaître :		
- un excédent de fonctionnement de :		+ 62 645.22 €
- un déficit de fonctionnement de :		
il est proposé à l'assemblée de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	A	+ 31 550.92 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés	B	+ 31 094.30 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter	C	+ 62 645.22 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement	D	-60 931.88 €
E Solde des restes à réaliser 2025 d'investissement	E	+ 0.00 €
restes à réaliser dépenses		+ 0.00 €
restes à réaliser recettes		+ 0.00 €
Besoin de financement F = D + E (si solde négatif)	F	-60 931.88 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	G	+ 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement investissement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (part excédant besoin financement investissement)	H	+ 62 645.22 €
AFFECTATION = C = G+H	C	+ 62 645.22 €
DEFICIT REPORTE D 002 (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 en dépense)	D	

Vu l'approbation du service des finances publiques,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent la reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe ZAE 2026 de la CCDB comme suit :

- Reporter 62 645,22€ en excédent de fonctionnement (article 002 Résultat de fonctionnement reporté).**

Le déficit cumulé d'investissement au 31/12/2025 est repris à l'article 001 en dépense d'investissement pour 60 931,88€.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.7/2026 : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe assainissement

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article R.2221-70 et R2221-71,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° I.11 2022 - Création de la régie autonome pour le service public de l'assainissement des eaux usées de la CCDB,

Considérant que la régie autonome pour le service public de l'assainissement des eaux usées de la CCDB est dotée de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant les besoins de trésorerie s'expliquant par un décalage, entre le paiement des charges et l'encaissement des recettes correspondantes (subventions) pour les travaux en cours,

Considérant la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal au budget annexe Assainissement,

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois dans la limite du montant maximum annuel délibéré,

Si l'avance est accordée pour une période inférieure à un an, aucune écriture comptable n'est nécessaire sur le plan budgétaire. Les écritures sont effectuées uniquement chez le comptable.

Si l'avance est accordée pour une période supérieure à un an, elle doit être comptabilisée comme une dette, dans le cadre d'opérations budgétaires :

- au sein du budget principal régi par la comptabilité M57 : mandat en dépense d'investissement au compte 27638 « autres immobilisations financières – autres créances immobilisées – autres établissements publics » ;

- au sein du budget annexe assainissement doté de l'autonomie financière régi par la comptabilité M49 : titre en recette d'investissement au compte 1687 « autres dettes ».

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident :

- **Du versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000€ du budget principal à la régie autonome pour le service public de l'assainissement des eaux usées ;**
- **Du remboursement de cette avance de trésorerie au plus tard le 3 mars 2027 sans prise en compte budgétaire.**

Monsieur le Président, ou son représentant, est habilité à signer les ordres de paiement et tout document afférent à la mise en place de cette avance de trésorerie et à son remboursement.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.8/2026 : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe eau potable

Le président, M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article R.2221-70 et R2221-71,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire I10 2024 - Création budget annexe service public eau potable de la CCDB,

Considérant que le budget annexe pour le service public d'Eau potable CCDB est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant les besoins de trésorerie s'expliquant par un décalage, entre le paiement des charges et l'encaissement des recettes correspondantes (subventions) pour les travaux en cours,

Considérant la nécessité de procéder à des avances de trésorerie du budget principal vers le budget annexe pour le service public d'Eau potable,

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois dans la limite du montant maximum annuel délibéré,

Si l'avance est accordée pour une période inférieure à un an, aucune écriture comptable n'est nécessaire sur le plan budgétaire. Les écritures sont effectuées uniquement chez le comptable.

Si l'avance est accordée pour une période supérieure à un an, elle doit être comptabilisée comme une dette, dans le cadre d'opérations budgétaires :

- au sein du budget principal régi par la comptabilité M57 : mandat en dépense d'investissement au compte 27638 « autres immobilisations financières – autres créances immobilisées – autres établissements publics » ;

- au sein du budget annexe pour le service public d'Eau potable doté de l'autonomie financière régi par la comptabilité M49 : titre en recette d'investissement au compte 1687 « autres dettes ».

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident :

- **Du versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 200 000€ du budget principal vers le budget annexe pour le service public d'Eau potable ;**
- **Du remboursement de cette avance de trésorerie au plus tard le 3 mars 2027 sans prise en compte budgétaire.**

Monsieur le Président, ou son représentant, est habilité à signer les ordres de paiement et tout document afférent à la mise en place de cette avance de trésorerie et à son remboursement.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.9/2026 : Vote des taux d'imposition 2026

Le Président, M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit la revalorisation des bases à hauteur de 0,8% (contre 1,7% en 2025 et 3,9% en 2024).

Sur la base des taux d'imposition actuels et des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales, le produit fiscal attendu pour 2026 s'élève à 3 331 282€ (hors allocations compensatrices).

Soit une évolution de + 3,24% (+ 104 694€) par rapport au produit perçu en 2025, due à la revalorisation des bases ainsi qu'à leur variation physique.

Impôts directs locaux	Taux	Bases définitives 2025	Produits perçus 2025	Bases prévisionnelles 2026	Produits estimés BP 2026
TH (RS)	13.31%	780 411€	103 873€	780 411€	103 873€
TFB	7.80%	18 458 776€	1 440 279 €	18 730 223€	1 460 957€
TFNB	12.53%	1 027 894€	128 793€	1 036 766€	129 907€
CFE	25.30%	6 139 166€	1 553 643 €	6 468 557€	1 636 545€
Total		26 406 247€	3 226 588 €	27 015 957€	3 331 282€

Rappel des règles en matière de liaison des taux :

Depuis la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de référence est celui de la taxe sur le Foncier Bâti (TFB). Par conséquent les taux des 3 autres taxes (TH Résidences Secondaires, TFNB et CFE) peuvent être modifiés uniquement si le taux du Foncier Bâti évolue. Le projet de loi de finances 2026 prévoit une adaptation des possibilités de majoration du taux de THRS hors zone tendue.

Par ailleurs, le taux de la CFE peut évoluer seulement en année N+1, sous réserve de la mise en œuvre d'une certaine hausse consolidée des taux de foncier bâti de l'EPCI et des communes en année N.

Pour mémoire le Conseil communautaire a voté une hausse de 2,5% des taux des 3 taxes ménages en 2023, puis une augmentation du taux de CFE en 2024, dans l'objectif de répartir l'effort fiscal entre les ménages et les entreprises.

A noter pour 2026 :

- Concernant la hausse prévisionnelle du produit de CFE attendu en 2026 : cette évolution favorable est la conséquence notamment de la revalorisation des bases minimum décidée par le Conseil communautaire dans sa délibération du 24 septembre 2025.
- Les bases de THRS 2026 sont celles de 2025 revalorisées de + 0,8%, déduction faite des bases qui ont fait l'objet d'un dégrèvement.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 4 février dernier, il est proposé pour l'année 2026 de maintenir les taux des 3 taxes ménages et de la CFE au niveau de 2025.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent les taux d'imposition 2026 suivants :

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.31%**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 7.80%**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 12.53%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 25.30%**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.10/2026 : Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2026

Le Président, M. MAURICE Jean-Claude, expose :

La CCDB exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018.

Le territoire intercommunal se situe sur différents bassins versants :

- Le bassin versant de l'Ognon,
- Le bassin versant du Doubs,
- Les sous-bassins versants du Cusancin et du Gour (qui font partie du bassin versant du Doubs).

En vertu des dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, le Conseil communautaire a institué une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (taxe GEMAPI), par délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2018.

A ce jour la CCDB dispose d'une estimation des charges liées à la GEMAPI, décomposée comme suit :

- Concernant le bassin versant de l'Ognon, la CCDB a transféré la compétence au SVO (syndicat de la vallée de l'Ognon). Les statuts prévoient une contribution unique s'élevant à **41 170,43€** pour 2026 (fonctionnement et investissement).
- Concernant le bassin versant du Doubs (hors bassin versant du Cusancin), la CCDB a transféré la compétence à l'EPTB Saône Doubs. Les statuts prévoient une contribution unique s'élevant à **16 062€** pour 2026 (fonctionnement et investissement).
- Concernant les sous-bassins versants du Cusancin et du Gour, la CCDB a transféré la compétence GEMAPI à l'**EPAGE Doubs Dessoubre**. Les statuts prévoient une contribution unique s'élevant à **34 510 €** (fonctionnement et investissement).
- En complément, la CCDB a budgétisé **1 000€** pour des interventions ponctuelles diverses.
- Enfin la valorisation du temps de travail des services de la CCDB s'élève à **7 257,57€**.

En synthèse, le montant prévisionnel des charges liées à la compétence GEMAPI pour l'année 2026 s'élève à **100 000 €**.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 4 février dernier, il est proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI 2026 à 100 000€.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Arrêtent le produit 2026 et les dépenses afférentes de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 100 000€ ;**
- **Chargent le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.11/2026 : Tarification des services enfance jeunesse

Le président M. MAURICE Jean-Claude, donne la parole à Mme GANDELIN Véronique, Directrice Générale des Services, qui expose :

Il est proposé d'appliquer une augmentation tarifaire de 2% afin de maintenir l'équilibre budgétaire et l'offre de service des accueils de loisirs (périscolaire, restauration scolaire et extrascolaire).

La CCDB reste attentive à limiter l'impact financier pour les familles et poursuit ses efforts d'optimisation des dépenses en collaboration avec les gestionnaires afin de contenir dans la mesure du possible l'évolution des tarifs.

Ainsi, il est proposé d'appliquer la nouvelle tarification présentée en annexe à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

La grille tarifaire complète est jointe en annexe.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent la nouvelle tarification des services enfance-jeunesse, applicable à partir de la rentrée de septembre 2026, ainsi que les modalités de facturation."**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.12/2026 : Révision n°6 de l'AP/CP pour la construction de l'Espace scolaire et périscolaire à Monts et Vallées

Le Président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Il est proposé de réviser l'AP/CP correspondant à la construction de l'Espace scolaire et périscolaire Monts et Vallées (auparavant dénommé Groupe scolaire Mi-Cour, opération n°101).

La précédente révision de l'AP/CP avait été approuvée par délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2024.

Des travaux sur les canalisations et des frais pour l'acquisition des terrains sont prévus en 2026. Il convient donc de réviser l'AP/CP à la hausse.

Crédits votés lors de la révision de l'AP/CP au Conseil communautaire du 10/04/2024 :

	Crédits de paiement en € TTC					Autorisation de programme (AP) Opération n°101
	2020	2021	2022	2023	2024	
DEPENSES	152 753,47	3 063 874	1 214 706	4 407 401	646 895	9 485 629,47

Des crédits supplémentaires ont été votés par Décision Modificative n°1 votée le 26 juin 2024 :
+ 155 145,28€ portant l'autorisation de programme à 9 638 382,94€.

Situation au 31/12/2024 :

Réalisé antérieur	Crédits de paiement en € TTC		
	Inscrits au BP 2024 + DM n°1	Réalisés en 2024	RAR 2024
7 083 250,05	646 895 + 155 145,28 = 802 040,28	2 082 153,56	466 457,58

Remarque : les crédits réalisés en 2024 ont été supérieurs aux crédits inscrits au budget car 1 749 789,39 € de RAR avaient été reportés en 2024.

BILAN ANNUEL :

Situation au 31/12/2025 :

Réalisé antérieur	Crédits de paiement en € TTC		
	Inscrits au BP 2025	Réalisés en 2025	RAR 2025
9 165 403,61	0	369 592,97	93 550,62

Il est proposé de réviser l'AP/CP de la manière suivante :

	Crédits de paiement en € TTC			Autorisation de programme (AP) Opération n°101
	Réalisé antérieur	2025	2026	
DEPENSES	9 165 403,61	463 143,59	70 701	9 699 248,20

Les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent la révision n°6 de l'AP/CP « Espace scolaire Monts et Vallées »,**
- **Autorisent le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.13/2026 : Révision n°2 de l'AP/CP pour la construction d'un périscolaire à Pouligney -Lusans

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Il est proposé de réviser l'AP/CP correspondant à la construction d'un bâtiment périscolaire à Pouligney-Lusans (opération n°107). Cette AP/CP avait été ouverte par délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2024 et a été révisé par délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2025.

Le coût de l'opération a été revu à 2 190 144 € TTC lors de la révision n°1, en raison d'une réévaluation des besoins, des surfaces et des coûts de construction.

Le coût de l'opération a été révisé à la hausse en 2025 avec les études de maîtrise d'œuvre, ainsi que les subventions prévisionnelles lors des échanges avec les cofinanceurs.
La mise en service du bâtiment est prévue pour juin 2027.

BILAN ANNUEL :

Crédits votés lors de la révision de l'AP/CP au Conseil communautaire du 09/04/2025 :

	Crédits de paiement en € TTC					Autorisation de programme (AP) opération n°107
	2023	2024	2025	2026	2027	
DÉPENSES	35 025	48 165	185 265	1 193 807	727 882	2 190 144
RECETTES	0	33 504	41 145	869 122	583 488	1 527 259

Situation au 31/12/2025 :

	Crédits de paiement TTC			RAR 2025
	Réalisés en 2023	Réalisés en 2024	Réalisés en 2025	
DÉPENSES	0 €	35 712 €	82 691,31 €	93 250,81 €
RECETTES	0 €	0 €	16 000 €	0 €

Il est proposé de réviser l'AP/CP de la manière suivante :

	Crédits de paiement en € TTC						Autorisation de programme (AP) opération n°107
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
DÉPENSES	0	35 712	175 942,12	1 000 000	1 000 000	229 612	2 441 266,12
RECETTES	0	0	16 000	700 000	684 557	0	1 400 557

Les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent la révision n°2 de l'AP/CP « Périscolaire de Pouligney-Lusans »,**
- **Autorisent le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.14/2026 : Révision n°1 de l'AP/CP pour la construction du groupe scolaire et périscolaire du Plateau

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Il est proposé de réviser l'AP/CP correspondant à l'opération du groupe scolaire et périscolaire du Plateau (opération n°108). Cette AP/CP avait été ouverte par délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2025.

Le coût de l'opération avait été évalué à hauteur de 6 283 424€ TTC.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et l'estimation des ressources envisagées ont été précisés lors des études de faisabilité en 2025.

BILAN ANNUEL :

Crédits votés lors de l'ouverture de l'AP/CP au Conseil communautaire du 09/04/2025 :

	Crédits de paiement TTC				Autorisation de programme (AP) opération n°108
	2025	2026	2027	2028	
DÉPENSES	224 983 €	1 468 125 €	3 454 699 €	1 135 617 €	6 283 424 €
RECETTES	46 394 €	539 658 €	986 107 €	1 465 288 €	3 037 447 €

Situation au 31/12/2025 :

	Crédits de paiement TTC	
	Réalisés en 2025	RAR 2025
DÉPENSES	29 952 €	0 €
RECETTES	0 €	0 €

Il est proposé de réviser l'AP/CP de la manière suivante :

	Crédits de paiement en € TTC					Autorisation de programme (AP) opération n°108
	2025	2026	2027	2028	2029	
DÉPENSES	29 952	280 374	1 220 088	3 098 477	1 110 853	5 739 744 €
RECETTES	0	16 000	258 121	476 494	917 120	1 667 735 €

Nota Bene : Il s'agit de l'estimation en phase étude de faisabilité ; les montants seront révisés à chaque étape : en phase programme, en phase de maîtrise d'œuvre puis en phase travaux.

Les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent la révision n°1 de l'AP/CP du groupe scolaire et périscolaire du Plateau,**
- **Autorisent le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.15/2026 : BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget Principal

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
011 - Charges à caractère général		1 594 043 €	1 370 898 €	1 517 583 €	10.70%
012 - Charges de personnel		4 230 132 €	4 224 331 €	4 451 338 €	5.37%
014 - AC, FNGIR, FPIC et dégrèvements		2 189 763 €	2 184 611 €	2 194 702 €	0.46%
65 - Autres charges de gestion courante		2 090 259 €	1 861 673 €	2 081 639 €	11.82%
66 - Charges financières		71 210 €	59 771 €	51 210 €	-14.32%
67 - Titres annulés		100 €	0 €	9 000 €	
68- Dotations aux provisions , dépréciations semi budgétaires		2 500 €	0 €	500 €	
S/total dépenses réelles		10 178 007 €	9 701 285 €	10 305 972 €	6.23%
Dép. d'ordre	042 - Dotations aux amort. des biens	171 700 €	170 314 €	300 931 €	76.69%
Total dépenses de fonctionnement		10 349 707 €	9 871 599 €	10 606 903 €	7.45%

Recettes de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
013 - Remboursement maladies		80 765 €	103 325 €	63 750 €	-38.30%
70 - Produits des services		1 825 275 €	1 665 963 €	1 566 153 €	-5.99%
73 - Impôts et taxes		3 422 982 €	3 447 044 €	3 452 947 €	0.17%
731 - Fiscalité locale		4 210 577 €	4 405 449 €	4 346 011 €	-1.35%
74 - Dotations et participations		1 635 189 €	1 722 663 €	1 522 456 €	-11.62%
75 - Autres produits de gestion courante		57 200 €	77 725 €	68 500 €	-11.87%
76 - Produits financiers		0 €	358 €	400 €	11.78%
77 - Recettes spécifiques		0 €	3 941 €	500 €	-87.31%
78- Reprise amort, dépréciations, provisions (semi budgétaires)		2 615 €	0 €	0 €	
S/total recettes réelles		11 234 603 €	11 426 467 €	11 020 717 €	-3.55%
Rec. d'ordre	042 - Amortissement des subventions	76 000 €	37 938 €	63 489 €	67.35%
Total recettes de fonctionnement		11 310 603 €	11 464 405 €	11 084 206 €	-3.32%

Equilibre de la section de Fonctionnement du BP 2026		Recettes de FCT	Dépenses de FCT	Résultat Rec - Dén
Crédits BP 2026		11 084 206 €	10 606 903 €	477 303 €
R 002 - excédent de fonctionnement 2025 reporté		4 924 361 €		4 924 361 €
Virement à la section d'Investissement (023)			621 107 €	-621 107 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 008 567 €	11 228 010 €	4 780 557 €

Virement prévisionnel à la section d'investissement (chap 023) : 621 107€

Investissements :

Dépenses d'investissement	BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
20, 204, 21, 23 - Dépenses d'équipement Et 26 participations	2 428 236 €	943 719 €	2 042 779 €	116.46%
16 - Emprunts et dettes	350 000 €	347 424 €	311 000 €	-10.48%
S/total dépenses réelles	2 778 236 €	1 291 143 €	2 353 779 €	82.30%
040 - Amortissement des subventions	76 000 €	37 938 €	63 489 €	
041 opérations patrimoniales (avances marché travaux)	166 620 €	166 617 €	0 €	-100.00%
S/total dépenses d'ordre	242 620 €	204 555.05 €	63 489 €	-68.96%
Total dépenses d'investissement	3 020 856 €	1 495 698 €	2 417 268 €	61.61%

Recettes d'investissement	BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
13 - Subventions	1 745 911 €	1 007 141 €	746 965 €	-25.83%
16 - Emprunts et dettes	0 €	840 €	0 €	-100.00%
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	221 607 €	132 626 €	408 000 €	207.63%
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	565 035 €	565 035 €		
S/total recettes réelles	2 532 553 €	1 705 641 €	1 154 965 €	-32.29%
040 - Amortissement des biens	171 700 €	170 314 €	300 931 €	76.69%
041 opérations patrimoniales	166 620 €	166 617 €	0 €	-100.00%
S/total recettes d'ordre	338 320 €	336 931 €	300 931 €	-10.68%
Total recettes d'investissement	2 870 873 €	2 042 572 €	1 455 896 €	-28.72%

Equilibre de la section d'Investissement du BP 2026	Recettes d'INV	Dépenses d'INV	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026	1 455 896 €	2 417 268 €	-961 372 €
R 001 - excédent d'investissement 2025 reporté	216 406 €		216 406 €
1068 - affectation du résultat de Fct 2025 à la section d'Investissement			0.00 €
Restes à réaliser	1 128 223 €	1 004 364 €	123 858 €
Virement de la section de Fonctionnement (021)	621 107 €		621 107 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 421 632 €	3 421 632 €	0.00 €

Virement de la section de fonctionnement (chap 021) : 621 107€

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent le Budget Primitif du Budget principal 2026 de la CCDB présenté ci-dessus ;**
- **Autorisent le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des crédits inscrits.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Remarque :

Le Président indique qu'il serait bien de réduire l'obligation des terrains familiaux de 2 à 1

DELIBERATION N°B.16/2026 : BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe déchets et valorisation

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
011 - Charges à caractère général		561 050.00 €	549 132.07 €	562 716.00 €	2.47%
012 - Charges de personnel		424 615.00 €	410 808.36 €	440 500.00 €	7.23%
65 - Autres charges de gestion courante		606 760.00 €	605 000.33 €	634 441.00 €	4.87%
66 - Charges financières		3 200.00 €	2 074.73 €	3 000.00 €	44.60%
67 - Titres annulés		2 000.00 €	567.90 €	1 000.00 €	76.09%
68-Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)		6 047.00 €	1 273.00 €	6 570.00 €	416.10%
S/total dépenses réelles		1 603 672.00 €	1 568 856.39 €	1 648 227.00 €	5.06%
Dép. d'ordre	042 - Dotations aux amort. des biens	61 050.00 €	58 123.57 €	30 000.00 €	-48.39%
Total dépenses de fonctionnement		1 664 722.00 €	1 626 979.96 €	1 678 227.00 €	3.15%

Recettes de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
013 - Remboursement maladies		22 700.00 €	28 765.75 €	15 000.00 €	-47.85%
70 - Produits des services		1 466 000.00 €	1 553 037.65 €	1 474 100.00 €	-5.08%
74 - Dotations et participations		95 000.00 €	90 145.21 €	115 000.00 €	27.57%
75 - Autres produits de gestion courante		3 100.00 €	3 514.65 €	12 500.00 €	255.65%
77 - Produits exceptionnels		0.00 €	0.00 €	0.00 €	
78- Reprise amortissements, dépréciations, provisions semi budgétaires		6 047.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total recettes de fonctionnement		1 592 847.00 €	1 675 463.26 €	1 616 600.00 €	-3.51%

Equilibre de la section de Fonctionnement du BP 2026		Recettes de FCT	Dépenses de FCT	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026		1 616 600.00 €	1 678 227.00 €	-61 627.00 €
R 002 - excédent de fonctionnement 2025 reporté		884 329.02 €		884 329.02 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 500 929.02 €	1 678 227.00 €	822 702.02 €

Investissement :

Dépenses d'investissement	BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
20 - Immobilisations incorporelles	20 777.40 €	19 206.00 €	0.00 €	
21 - Immobilisations corporelles	808 356.55 €	736 146.88 €	39 700.00 €	-94.61%
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	
16 - Emprunts et dettes	27 346.00 €	27 345.61 €	27 800.00 €	1.66%
Total dépenses d'investissement	856 479.95 €	782 698.49 €	117 500.00 €	-84.99%

Recettes d'investissement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
16 - Emprunts et dettes		0.00 €	0.00 €	0.00 €	
13 - Subventions		697 250.00 €	170 515.62 €	0.00 €	
10 - FCTVA / Réserves		296 140.29 €	184 893.80 €	14 715.00 €	-92.04%
23 - Immobilisations en cours		0.00 €	0.00 €	0.00 €	
S/total recettes réelles		993 390.29 €	355 409.42 €	14 715.00 €	-95.86%
Rec d'ordre	040 - Amortissement des biens	54 950.00 €	52 063.60 €	30 000.00 €	-42.38%
Total recettes d'investissement		1 048 340.29 €	407 473.02 €	44 715.00 €	-89.03%

Equilibre de la section d'Investissement du BP 2026	Recettes d'INV	Dépenses d'INV	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026	44 715.00 €	117 500.00 €	-72 785.00 €
D 001 - déficit d'investissement 2025 reporté		420 095.88 €	-420 095.88 €
Restes à réaliser	646 743.77 €	72 137.89 €	574 605.88 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	691 458.77 €	609 733.77 €	81 725.00 €

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire
- **Approuvent le Budget Primitif du budget annexe déchets et valorisation 2026 présenté ci-dessus.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.17/2026 : Budget annexe assainissement : Ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement d'assainissement commune de CENDREY »

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, vice-président, qui expose :

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération de création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Cendrey à hauteur de 1 250 000€ HT.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et l'estimation des ressources envisagées pour l'opération de création d'une nouvelle station d'épuration à Cendrey sont les suivants :

	Crédits de paiement HT			Autorisation de programme (AP) opération n°203
	2026	2027	2028	
DÉPENSES	50 000 €	600 000 €	600 000 €	1 250 000€
RECETTES	15 000 €	180 000 €	190 000 €	385 000 €

Les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent l'ouverture l'AP/CP « Nouveau système de traitement pour la commune de Cendrey »,**
- **Autorisent le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.18/2026 : Budget annexe assainissement : Ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement d'assainissement commune de PASSAVANT »

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, vice-président, qui expose :

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération de « création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Passavant » à hauteur de 450 000€ HT.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et l'estimation des ressources envisagées sont les suivants :

	Crédits de paiement HT		Autorisation de programme (AP) opération n°204
	2026	2027	
DÉPENSES	50 000 €	400 000 €	450 000 €
RECETTES	15 000 €	210 000 €	225 000 €

Les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent l'ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement pour la commune de Passavant »,**
- **Autorisent le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Interventions :

M.MARIAZ Richard intervient concernant le coût des fouilles supporté par la Communauté de communes lors des travaux d'assainissement sur la commune de Baume Les Dames alors que la commune de Passavant a supporté elle-même certains coûts de travaux.

M.COURANT Alain rappelle que les fouilles sont obligatoires et que le coût annoncé est prévisionnel.

M.MARTHEY Arnaud précise que si l'on rapporte le coût des travaux à l'habitant, la STEP de PASSAVANT est certainement aussi coûteuse que celle de Baume Les Dames.

M.COURANT Alain insiste sur le fait que les discussions ont déjà eu lieu et qu'il faut en finir avec ces discours stériles. De plus, pour rappel, l'étude réalisée par le cabinet VERDI tendait vers une augmentation de la part fixe de 45 euros à 90 euros. Le choix politique de maintenir la part fixe à 45€ engendre des difficultés financières par un manque de recettes.

DELIBERATION N°B.19/2025 : Budget annexe assainissement : Ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement d'assainissement communes de VENNANS et ST HILAIRE »

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, vice-président, qui expose :

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement de Vennans et Saint Hilaire avec création d'une nouvelle station intercommunale à hauteur de 1 250 000€ HT.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement et l'estimation des ressources envisagées sont les suivants :

	Crédits de paiement HT			Autorisation de programme (AP) opération n°205
	2026	2027	2028	
DÉPENSES	50 000 €	600 000 €	600 000 €	1 250 000 €
RECETTES	15 000 €	180 000 €	190 000 €	385 000 €

Les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent l'ouverture de l'AP/CP « système d'assainissement des communes de Vennans et Saint-Hilaire »,**
- **Autorisent le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**DELIBERATION N°B.20/2026 : Budget annexe assainissement : Révision de l'AP/CP
« Bassin de Stockage Restitution »**

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, vice-président, qui expose :

Par délibération du Conseil communautaire en date du 9 avril 2025, l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération de création d'un bassin de stockage et de restitution d'assainissement a été modifiée comme suit :

Opération n° 200 : bassin d'orage	Réalisations € HT					Crédits de paiement € HT	
Montant AP en € HT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	RAR 2024	CP 2025
6 636 785€	79 472	60 131	60 837	827 524	2 624 359	1 066 280	1 918 182

Les travaux étant en cours de finalisation, il convient aujourd'hui d'actualiser la programmation comme suit :

Opération n° 200 : bassin d'orage	Réalisations € HT		Crédits de paiement € HT	
Montant AP en € HT	Réalisé 2020-2024	Réalisé 2025	RAR 2025	CP 2026
6 752 186€	3 652 323	2 852 889	185 974	61 000

Les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Approuvent la révision n°6 de l'AP/CP pour la création d'un bassin de stockage - restitution de 1 800 m³ et travaux de restructuration des réseaux associés ;
- Autorisent le Président à mandater et liquider les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**DELIBERATION N°B.21/2026 : Budget annexe assainissement : Révision de l'AP/CP
« Réseaux d'assainissement »**

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, vice-président, qui expose :

Par délibération du Conseil communautaire en date du 9 avril 2025, l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération de renouvellement et création de réseaux d'assainissement a été modifiée comme suit :

Opération n°201 : travaux réseaux d'assainissement	Montant de l'AP en € HT	Réalisations en € HT		Crédits de paiement (CP en € HT)	
		Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
Lot 3 : rues Besançon et Pergaud	495 150	0.00	216 554	256 200	22 396
Lot 4 : rue du Stand	313 085	313 085	0.00	0.00	0.00
Lot 5 : Quartier des Pipes et cités Champart	327 000	0.00	0.00	47 000	280 000
Total	1 135 235	313 085	216 554	303 200	302 396

La programmation des lots 3 et 5 (uniquement Quartier des cités Champart) sur les années 2025-2026 conduit à la révision de l'AP/CP de la manière suivante :

Opération n°201 : travaux réseaux d'assainissement	Montant de l'AP en € HT	Réalisations en € HT			Crédits de paiement (CP en € HT)	
		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Reste à réaliser 2025	CP 2026
Lot 3 : rues Besançon et Pergaud	486 903	0	216 554	74 841	173 112	22 396
Lot 5 : Quartier des Pipes et cités Champart	53 038	0	0	0	0	53 038

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent la révision n°4 de l'AP/CP pour le renouvellement et création de réseaux d'assainissement (lots 3 et 5).**
- **Autorisent le Président à mandater et liquider les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.22/2026 : BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe assainissement

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, vice-président, qui expose :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
011 - Charges à caractère général	467 810.00 €	349 951.36 €	441 033.00 €	26.03%
012 - Charges de personnel	326 500.00 €	284 049.98 €	352 100.00 €	23.96%
014 - Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	95 090.00 €	92 771.89 €	100 000.00 €	7.79%
66 - Charges financières	155 688.00 €	105 635.55 €	149 000.00 €	41.05%
67 - Charges exceptionnelles	31 000.00 €	158.66 €	21 000.00 €	13135.85%
68-Dotations aux provisions, dépréciations	90.00 €	35.00 €	3 015.00 €	8514.29%
S/total dépenses réelles	1 076 178.00 €	832 602.44 €	1 066 148.00 €	28.05%
042 - Dotations aux amort. des biens	241 300.00 €	241 208.29 €	250 000.00 €	3.64%
S/total dépenses d'ordre	241 300.00 €	241 208.29 €	250 000.00 €	0.04 €
Total dépenses de fonctionnement	1 317 478.00 €	1 073 810.73 €	1 316 148.00 €	22.57%

Recettes de fonctionnement	BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
013 - Remboursement maladies	5 000.00 €	5 652.73 €	2 500.00 €	-55.77%
70 - Produits des services	1 298 500.00 €	1 464 714.29 €	1 519 186.00 €	3.72%
74 - Dotations et participations	52 000.00 €	55 538.00 €	40 750.00 €	-26.63%
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	14 014.00 €	0.00 €	-100.00%
77 - Produits exceptionnels	500.00 €	229.02 €	1 000.00 €	336.64%
78- Reprise amortissements, dépréciations, provisions semi budgétaires	90.00 €	0.00 €	0.00 €	
S/total recettes réelles	1 356 090.00 €	1 540 148.04 €	1 563 436.00 €	1.51%
Rec. d'ordre				
042 - amortissement des subventions	251 329.00 €	251 296.55 €	100 000.00 €	-60.21%
Total recettes de fonctionnement	1 607 419.00 €	1 791 444.59 €	1 663 436.00 €	-7.15%

Equilibre de la section de Fonctionnement du BP 2026	Recettes de FCT	Dépenses de FCT	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026	1 663 436.00 €	1 316 148.00 €	347 288.00 €
R 002 - excédent de fonctionnement 2025 reporté	1 044 456.59 €		1 044 456.59 €
Virement à la section d'Investissement (023)		1 056 934.00 €	-1 056 934.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 707 892.59 €	2 373 082.00 €	334 810.59 €

Virement à la section d'investissement (chap 023) : 1 056 934€

Investissements :

Dépenses d'investissement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
20 - Immobilisations incorporelles		10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	
21 - Immobilisations corporelles		3 531 801.56 €	2 970 934.00 €	100 000.00 €	-96.63%
23 - Immobilisations en cours		15 000.00 €	0.00 €	586 434.00 €	
16 - Emprunts et dettes		519 607.00 €	485 221.57 €	555 500.00 €	14.48%
S/total dépenses réelles		4 076 408.56 €	3 456 155.57 €	1 251 934.00 €	-63.78%
Dép. d'ordre	040 - Amortissement des subventions	251 329.00 €	251 296.55 €	100 000.00 €	-60.21%
Total dépenses d'investissement		4 327 737.56 €	3 707 452.12 €	1 351 934.00 €	-63.53%

Recettes d'investissement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
1068 - transferts des résultats des budgets communaux		0.00 €	0.00 €	0.00 €	
16 - Emprunts et dettes		1 800 000.00 €	1 800 000.00 €	0.00 €	-100.00%
13 - Subventions		1 566 142.00 €	382 734.00 €	45 000.00 €	-88.24%
23 Avances versées sur commandes		203 587.97 €	184 453.42 €	0.00 €	-100.00%
S/total recettes réelles		3 569 729.97 €	2 367 187.42 €	45 000.00 €	-98.10%
Rec. d'ordre	040 - Amortissement des biens	241 300.00 €	241 208.00 €	250 000.00 €	3.64%
Total recettes d'investissement		3 811 029.97 €	2 608 395.42 €	295 000.00 €	-88.69%

Equilibre de la section d'Investissement du BP 2026		Recettes d'INV	Dépenses d'INV	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026		295 000.00 €	1 351 934.00 €	-1 056 934.00 €
D 001 - déficit d'investissement 2025 reporté			806 608.56 €	-806 608.56 €
1068 - affectation du résultat de Fct 2025 à la section d'investissement		10 823.60 €		10 823.60 €
Restes à réaliser 2025		1 169 254.55 €	373 469.59 €	795 784.96 €
Virement de la section de Fonctionnement (021)		1 056 934.00 €		1 056 934.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 532 012.15 €	2 532 012.15 €	0.00 €

Virement de la section de fonctionnement (chap 021) : 1 056 934€

Vu l'avis favorable des membres du Bureau du 11 février 2026,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent le Budget Primitif 2026 du budget annexe assainissement présenté ci-dessus.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.23/2026 : BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe Eau Potable

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, vice-président, qui expose :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
011 - Charges à caractère général		144 023.00 €	100 487.46 €	102 258.00 €	1.76%
012 - Charges de personnel		59 500.00 €	55 364.90 €	40 000.00 €	-27.75%
66 - Charges financières		58 400.00 €	51 684.71 €	103 000.00 €	99.29%
67 - Charges exceptionnelles		10 769.00 €	768.37 €	11 000.00 €	1331.60%
S/total dépenses réelles		272 692.00 €	208 305.44 €	256 258.00 €	23.02%
Dép. d'ordre	042 - Dotations aux amort. des biens	65 000.00 €	34 983.00 €	87 000.00 €	148.69%
Total dépenses de fonctionnement		337 692.00 €	243 288.44 €	343 258.00 €	41.09%

Recettes de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
70 - Produits des services		45 000.00 €	44 815.82 €	9 000.00 €	-79.92%
74 - Dotations et participations		18 656.00 €	0.00 €	42 182.00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		225 000.00 €	271 915.77 €	450 800.00 €	65.79%
77 - Produits exceptionnels		138 402.00 €	138 401.11 €	500.00 €	-99.64%
S/total recettes réelles		427 058.00 €	455 132.70 €	502 482.00 €	10.40%
Rec. d'ordre	042 - amortissement des subventions	7 000.00 €	6 998.00 €	23 500.00 €	235.81%
Total recettes de fonctionnement		434 058.00 €	462 130.70 €	525 982.00 €	13.82%

Equilibre de la section de Fonctionnement du BP 2026		Recettes de FCT	Dépenses de FCT	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026		525 982.00 €	343 258.00 €	182 724.00 €
R 002 - excédent de fonctionnement 2025 reporté		218 842.26 €		218 842.26 €
Virement à la section d'Investissement (023)			388 885.33 €	-388 885.33 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		744 824.26 €	732 143.33 €	12 680.93 €

Virement à la section d'investissement (chap 023) : 388 885,33€

Investissements :

Dépenses d'investissement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
1068 - transferts des résultats des budgets communaux		69 871.00 €	69 870.25 €	0.00 €	-100.00%
21 - Immobilisations corporelles		456 241.00 €	373 198.34 €	10 000.00 €	-97.32%
23 - Immobilisations en cours		0.00 €	0.00 €	212 636.00 €	
16 - Emprunts et dettes		163 150.00 €	136 673.35 €	428 000.00 €	213.16%
S/total dépenses réelles		689 262.00 €	579 741.94 €	650 636.00 €	12.23%
Dép. d'ordre	040 - Amortissement des subventions	7 000.00 €	6 998.00 €	23 500.00 €	235.81%
Total dépenses d'investissement		696 262.00 €	586 739.94 €	674 136.00 €	14.90%

Recettes d'investissement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
1068 - transferts des résultats des budgets communaux		151 205.00 €	151 206.77 €	0.00 €	-100.00%
16 - Emprunts et dettes		450 000.00 €	450 000.00 €	0.00 €	-100.00%
13 - Subventions		44 101.00 €	0.00 €	164 877.00 €	
S/total recettes réelles		645 306.00 €	601 206.77 €	164 877.00 €	-72.58%
Rec d'ordre	040 - Amortissement des biens	65 000.00 €	34 983.00 €	87 000.00 €	148.69%
Total recettes d'investissement		710 306.00 €	636 189.77 €	251 877.00 €	-60.41%

Equilibre de la section d'Investissement du BP 2026		Recettes d'INV	Dépenses	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026		251 877.00 €	674 136.00 €	-422 259.00 €
R 001 - excédent d'investissement 2025 reporté		49 449.83 €		49 449.83 €
Restes à réaliser 2025		44 101.00 €	60 177.16 €	-16 076.16 €
Virement de la section de Fonctionnement (021)		388 885.33 €		388 885.33 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		734 313.16 €	734 313.16 €	0.00 €

Virement de la section de fonctionnement (chap 021) : 388 885,33 €

Vu l'avis favorable des membres du Bureau du 11 février 2026,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent le Budget Primitif 2026 du budget annexe eau potable présenté ci-dessus.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.24/2026 : BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe CARÉ

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
011 - Charges à caractère général		68 310.00 €	54 428.60 €	57 830.00 €	6.25%
65 - créances ANV		76.00 €	0.00 €	2 300.00 €	
67 - Titres annulés		0.00 €	0.00 €	500.00 €	
68-Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)		76.00 €	28.00 €	0.00 €	-100.00%
S/total dépenses réelles de FCT		68 462.00 €	54 456.60 €	60 630.00 €	11.34%
Dép. d'ordre	042 - Dotations aux amort. des biens	5 200.00 €	12 547.30 €	7 550.00 €	-39.83%
Total dépenses de fonctionnement		73 662.00 €	67 003.90 €	68 180.00 €	1.76%

Recettes de fonctionnement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
Rec. réelle	70- produits des services	0.00 €	25.43 €	0.00 €	
	75- autres produits de gestion courante	105 000.00 €	79 609.48 €	105 000.00 €	31.89%
	78- Reprise amortissements, dépréciations, provisions semi budgétaires	76.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total recettes de fonctionnement		105 076.00 €	79 634.91 €	105 000.00 €	31.85%

Equilibre de la section de Fonctionnement du BP 2026		Recettes de FCT	Dépenses de FCT	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026		105 000.00 €	68 180.00 €	36 820.00 €
R 002 - excédent de fonctionnement 2025 reporté		14.76 €		14.76 €
Virement à la section d'Investissement (023)			33 450.00 €	-33 450.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		105 014.76 €	101 630.00 €	3 384.76 €

Virement à la section d'investissement : 33 450€

Investissements :

Dépenses d'investissement		BP+DM 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
	21- Dépenses d'équipement	57 700.23 €	41 188.22 €	41 000.00 €	-0.46%
Total dépenses d'investissement		57 700.23 €	41 188.22 €	41 000.00 €	-0.46%

Recettes d'investissement		BP 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/CA 2025
1068 - transferts des résultats des budgets communaux		33 873.54 €	33 873.54 €	0.00 €	-100.00%
Rec. d'ordre	040 - Amortissement des biens	43 667.00 €	12 547.00 €	7 550.00 €	-39.83%
Total recettes d'investissement		77 540.54 €	46 420.54 €	7 550.00 €	-83.74%

Equilibre de la section d'Investissement du BP 2025		Recettes d'INV	Dépenses d'INV	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026		7 550.00 €	41 000.00 €	-33 450.00 €
D 001 - déficit d'investissement 2025 reporté			14 608.07 €	-14 608.07 €
1068 - affectation du résultat de Fct 2025 à la section d'investissement		19 669.63 €		19 669.63 €
Restes à réaliser 2025		0.00 €	5 061.56 €	-5 061.56 €
Virement de la section de Fonctionnement (021)		33 450.00 €		33 450.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		60 669.63 €	60 669.63 €	0.00 €

Virement de la section de fonctionnement : 33 450€

Vu l'avis favorable des membres du Bureau du 11 février 2026,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Approuvent le Budget Primitif 2026 du budget annexe Centre d'Affaires, de Rencontres et d'Evènements (CARE), présenté ci-dessus ;
- Autorisent le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des crédits inscrits.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.25/2026 : BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe ZAE

Le président donne la parole à M. MARTHEY Arnaud, vice-président, qui expose :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM 2025	CA2025	BP2026
011 - Charges à caractère général		148 562 €	148 560.54 €	72 000 €
65 - Autres charges de gestion courante		5.00 €	0.00 €	1 000 €
66 Charges financières		0 €	0.00 €	7 000 €
S/total dépenses réelles		148 567.00 €	148 560.54 €	80 000.00 €
Dép. d'ordre	042 - Dotations aux amort. des biens	215 005 €	183 449.08 €	584 694 €
Total dépenses de fonctionnement		363 572.00 €	332 009.62 €	664 694 €

Recettes de fonctionnement		BP+DM 2025	CA2025	BP2026
70 - Produits des services		215 000 €	215 000.00 €	457 632 €
75 - Autres produits de gestion courante		5.00 €	0.00 €	21 000 €
S/total recettes réelles		215 005 €	215 000.00 €	478 632 €
Rec. d'ordre	042 - Ecritures de stocks	148 562.00 €	148 560.54 €	123 575 €
Total recettes de fonctionnement		363 567.00 €	363 560.54 €	602 207 €

Equilibre de la section de Fonctionnement du BP 2025	Recettes de FCT	Dépenses de FCT	Résultat Rec - Dép
Crédits BP 2026	602 207.00 €	664 694.00 €	-62 487.00 €
R 002 - excédent de fonctionnement 2025 reporté	62 645.22 €		62 645.22 €
Virement à la section d'Investissement (023)	0 €	0 €	0 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	664 852.22 €	664 694.00 €	158.22 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		BP+DM 2025	CA2025	BP2026
20, 204, 21, 23 - Dépenses d'équipement		0 €	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes		0 €	0 €	48 000 €
S/total dépenses réelles		0 €	0 €	48 000 €
Dép. d'ordre	040 - Ecritures de stocks	148 562.00 €	148 560.54 €	123 575 €
S/total dépenses d'ordre		148 562.00 €	148 560.54 €	123 575 €
Total dépenses d'investissement		148 562.00 €	148 560.54 €	171 575 €

Recettes d'investissement		BP+DM 2025	CA2025	BP2026
S/total recettes réelles		0 €	0 €	0 €
Rec. d'ordre	040 - Ecritures de stocks	215 000 €	183 449.08 €	584 694 €
Total recettes d'investissement		215 000 €	183 449.08 €	584 694 €

Equilibre de la section d'Investissement du BP 2025	Recettes d'INV	Dépenses d'INV	Résultat Rec - Dép
Ecritures de stocks	584 694 €	171 575 €	413 119 €
D 001 - déficit 2025 d'investissement reporté	0.00 €	60 931.88 €	-60 931.88 €
1068 - affectation du résultat de Fonctionnement 2023 à la section d'Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Virement de la section de Fonctionnement (021)			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	584 694 €	232 506.88 €	352 187.12 €

Vu l'avis favorable des membres du Bureau du 11 février 2026,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent le Budget Primitif 2026 du budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE), présenté ci-dessus ;**
- **Autorisent le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des crédits inscrits.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.26/2026 : Subvention 2026 aux gestionnaires « petite enfance, enfance, jeunesse »

Le président M. MAURICE Jean-Claude, expose :

Vu la délibération n° C.18/2025, en date du 9 avril 2025 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les associations Familles Rurales (fédération départementale et associations locales) pour la période 2025-2027 ;

Vu la délibération n° C.19/2025, en date du 9 avril 2025 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les Francas du Doubs pour la période 2025-2027 ;

Contexte :

Les montants et les modalités de versement des subventions 2026 sont présentées dans le tableau suivant :

Objet/sites	Bénéficiaire	Subvention BP 2026	Modalités de versement des fonds	Montants des versements
AL Aïssey	Association Francas du Doubs	24 337 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	7 301.10 € 7 301.10 € 7 301.10 € 2 433.70 €
AL La Tour de Scay	Association Francas du Doubs	82 178 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	24 653.40 € 24 653.40 € 24 653.40 € 8 217.80 €
AL Moncey	Association Francas du Doubs	64 321 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	19 296.30 € 19 296.30 € 19 296.30 € 6 432.10 €
AL Osse	Association Francas du Doubs	57 736 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	17 320.80 € 17 320.80 € 17 320.80 € 5 773.60 €
AL Pouligney-Lusans	Association Francas du Doubs	58 640 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	17 592.00 € 17 592.00 € 17 592.00 € 5 864 €
AL Roulans	Association Francas du Doubs	82 788 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	24 836.40 € 24 836.40 € 24 836.40 € 8 278.80 €

Objet/sites	Bénéficiaire	Subvention BP 2026	Modalités de versement des fonds	Montants des versements
Ludothèque Autechaux	Fédération Familles Rurales du Doubs	3 514 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	1 054.20 € 1 054.20 € 1 054.20 € 351.40 €
Accueil de loisirs Baume les Dames été	Fédération Familles Rurales du Doubs	4 659 €	50% juin 40% septembre 10% novembre	2 329.50 € 1 863.60 € 465.90 €
Accueil de loisirs Autechaux	Association Familles Rurales « Les Fauvettes »	74 886.60 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	22 465.98 € 22 465.98 € 22 465.98 € 7 488.66 €
Accueil de loisirs Saint-Hilaire	Association Familles Rurales « Le Trèfle »	75 754.40 €	30% mars 30% juin 30% septembre 10% novembre	22 726.32 € 22 726.32 € 22 726.32 € 7 575.44 €
Total		528 814 €		

Les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026 de la CCDB.

Considérant les conventions pluriannuelles d'objectifs 2025-2027 signées avec chaque association,

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt général,

Considérant que l'analyse des comptes d'exploitation 2025 des gestionnaires permettra d'ajuster le montant par voie d'avenant comme précisé à l'article 4 des conventions,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Approuvent les montants des subventions pour chaque bénéficiaire pour l'année 2026

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.27/2026 : Partenariat d'actions dans la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise avec la FREDON

Le président donne la parole à M. COURANT Alain, Vice-président, qui expose :

Il est proposé de reconduire pour trois ans le partenariat avec la FREDON afin de lutter contre la prolifération de l'ambroisie, plante invasive ayant un effet allergène très important. Ce partenariat permettra de déployer différentes actions (contrôle des sites susceptibles d'être touchés, campagne de communication, concertation avec les acteurs concernés...).

La participation financière annuelle de la CCDB s'élèvera à 1 300€ TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

- **Autorisent le Président à signer le partenariat ci-joint avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour la période 2026-2028.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.28/2026 : ZAE EUROPOLYS : Cession des lots 9, 9 Bis et 9 Ter à ITB INNOVATION

Le président donne la parole à M. MARTHEY Arnaud, Vice-président, qui expose :

La Société « ITB Innovation » », identifiée sous le numéro SIRET 391 018 009 000 20, est une Société par actions simplifiée en activité depuis 30 ans et installée à Autechaux depuis 2006. L'entreprise est spécialisée dans les secteurs d'activités de l'ingénierie, des études techniques ainsi que la fabrication d'outils et machines pour plusieurs secteurs d'activités comme l'automobile, le médical et l'aéronautique. Son effectif est d'environ 50 salariés. Sur l'année 2024 elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 14 M€.

Son président, monsieur Christophe BOITEUX, avait sollicité le SMIX Europolys pour l'acquisition des terrains réservés à son nom sur Europolys II par courrier du 28 juin 2019.

Il s'agit des 3 lots suivants :

- Lot 9 : parcelles n° ZA 140 (1 729 m²), ZA 147 (2 424 m²) et AB 314 (214 m²) pour une surface de 4 367m² ;
- Lot 9bis (anciennement bande verte) : parcelles n° AB 388 (716 m²) et ZA 161 (161 m²), pour une surface de 877 m² ;
- Lot 9ter (solde du lot 8 après découpage de la parcelle) : parcelle n° AB 378 pour une surface de 1 418 m².

Le prix de cession est de 14€/m², l'emprise foncière totale est de 6 662m², pour un montant total de vente HT de 93 268€.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à :

- **Vendre des terrains d'une superficie totale d'environ 6 662 m², correspondant aux lots 9, 9 bis et 9 ter, au prix de vente de 14€ HT le m², soit un total de 93 268€ HT, valeur hors taxes et droits d'enregistrement, et affectée d'une marge d'appréciation de 10%, à la société ITB Innovation ou toute autre entreprise qui porte le projet immobilier ;**
- **Signer l'acte de vente avec l'entreprise ou toute autre société, ou toute personne morale pouvant se substituer, ainsi que tous les actes relatifs à cette décision.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.29/2026 : Service secrétariat des communes : création d'un poste de rédacteur territorial Pal 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'AAT Pal 2^{ème} classe

Le président donne la parole à Mme Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et suivants relatifs à la création et à la suppression d'emplois permanents par l'organe délibérant ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de communes ;

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, requis en application de l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique ;

Vu l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude des lauréats au concours de rédacteur principal 2^{ème} classe établie par le Président du CDG54,

Vu les lignes directrices de Gestion de la CCDB validées le 21 décembre 2020,

Le service commun de secrétariat des communes est composé de trois agents. L'un de ces agents a obtenu le concours de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe.

Au regard des missions dévolues au poste de secrétaire de mairie et à la manière de servir de cet agent, il est proposé de valider sa nomination sur ce grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste sont inscrits au budget, chapitre 012.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent :

- **La création d'un poste de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2026 ;**
- **La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.30/2026 : Service Finances : création d'un poste d'AA Territorial et suppression d'un poste d'AAT Pal 1ère classe

Le président donne la parole à Mme Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et suivants relatifs à la création et à la suppression d'emplois permanents par l'organe délibérant ;

Vu l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique relatif au recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de communes ;

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, requis en application de l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique ;

Un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, exerçant les fonctions de gestionnaire comptable au sein du service Finances, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 27/12/2025.

Ce poste correspond à un emploi permanent à temps complet inscrit au tableau des effectifs de la Communauté de communes Doubs Baumois.

Afin d'assurer la continuité du service public et notamment la gestion comptable de la CCDB, les missions sont actuellement exercées par un agent contractuel recruté au titre de remplaçant.

Le départ en retraite de l'agent conduit à procéder à une mise à jour du tableau des effectifs.

Après analyse des besoins du service et de l'organisation interne, il est proposé :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe devenu vacant ;
- De créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Le poste a vocation à être pourvu par un fonctionnaire territorial.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, et en l'absence de candidature statutaire répondant aux besoins du service, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste sont inscrits au budget, chapitre 012.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent :

- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2026 ;
- La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2026 ;
- Autorisent, le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel pour exercer les missions de gestionnaire comptable, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée.

Le candidat retenu sera rémunéré sur la base d'un grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, s'y ajoutera le régime indemnitaire prévu par délibération,

Il devra disposer d'un diplôme de niveau 4 (Bac) ou d'une qualification/expérience équivalente.

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.31/2026 : Suppression de postes – mise à jour du tableau des effectifs

Le président donne la parole à Mme Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et suivants relatifs à la création et à la suppression d'emplois permanents par l'organe délibérant ;

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de communes ;

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, requis en application de l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique ;

Après analyse de l'organisation interne, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des éléments suivants :

- La nomination en tant que titulaire sur le grade d'animateur territorial de la directrice de l'accueil de loisirs. Il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe créé lors de son recrutement.
- Le départ à la retraite du responsable des services techniques (remplacé dans ses fonctions).
- Le départ à la retraite d'une accompagnatrice scolaire (remplacée dans ses fonctions).

Les postes correspondant aux agents recrutés ont déjà été créés en Conseil communautaire.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent :

- **La suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} à compter du 05/03/2026 ;**
- **La suppression d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 05/03/2026 ;**
- **La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 10.56/35^{ème} à compter du 05/03/2026.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.32/2026 : Mandatement du CDG 25 – Contrats d'assurance des risques statutaires

Le président donne la parole à Mme Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

La CCDB adhère au contrat groupe du CDG 25 couvrant les risques statutaires. Le contrat en cours d'une durée de 4 ans arrive à échéance le 31/12/2026.

Le CDG 25 doit donc lancer prochainement une procédure de marché public. Pour cela il doit connaître en amont les collectivités et établissements susceptibles d'adhérer à ce nouveau contrat groupe.

C'est pourquoi il est nécessaire d'en informer le CDG 25 dès maintenant par le biais d'un mandatement.

Ce mandatement offre :

- L'opportunité pour la CCDB de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- La possibilité que le Centre de gestion puisse souscrire un tel contrat pour le compte de la CCDB, si les conditions obtenues donnent satisfaction.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service/maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, paternité/accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire chargent le Centre de Gestion :

- De collecter auprès de son assureur statutaire CNP assurances les statistiques nécessaires au lancement de la procédure ;**
- De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurances agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION N°B.33/2026 : Convention Financière de reprise d'un compte épargne temps (CET) entre le centre hospitalier de Novillars et la CCDB

Le président donne la parole à Mme Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

L'agent recruté par la Communauté de communes pour occuper le poste de responsable du service technique disposait, au sein de son précédent employeur – le Centre Hospitalier de Novillars –, d'un Compte Épargne Temps (CET) crédité de **21,66 jours**.

Conformément à la réglementation en vigueur et à compter de sa date de prise de fonctions au sein de la CCDB, le 6 octobre 2025, le CET de l'agent a été automatiquement transféré auprès de la collectivité d'accueil.

Possibilité de convention financière :

Les textes prévoient la possibilité d'établir une convention financière de reprise de CET entre l'employeur d'origine et l'employeur d'accueil.

Cette convention permet à l'employeur d'origine de verser une compensation financière correspondant aux droits acquis par l'agent, sous réserve de son accord. La signature de cette convention est donc conditionnée à l'acceptation par l'employeur d'origine du principe d'un dédommagement de la collectivité d'accueil.

En ce sens, la CCDB a élaboré un projet de convention, transmis au Centre Hospitalier, qui l'a validé.

Modalités de calcul de la compensation :

La compensation financière est calculée sur la base du forfait réglementaire d'indemnisation des jours de CET, fixé selon la catégorie statutaire de l'agent.

Pour un agent de catégorie B, le montant forfaitaire est de **100€ par jour**.

Le montant total de la compensation s'établit donc comme suit :

$21,66 \text{ jours} \times 100 \text{ €} = \mathbf{2\,166\text{€}}$

Le projet de convention est présenté en annexe.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2026 ;

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à :

- **Signer la convention financière de reprise d'un compte épargne temps avec le Centre Hospitalier de Novillars.**
- **Accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.**

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Séance levée à 22h30

Le Président, rappelant qu'il s'agit ce soir de son dernier conseil communautaire en tant que président, souhaite transmettre ses remerciements aux élus et aux membres du personnel pour le travail effectué.

Remerciements également aux Vice-présidents, membres du bureau, avec une pensée particulière pour Dominique MESNIER, François HERANNEY, qui nous ont quittés en 2025 et 2026

Il remercie également les délégués communautaires pour le soutien dont ils lui ont fait part tout au long du mandat. Il est fier du travail accompli ensemble.

La carte scolaire a nécessité un énorme travail en collaboration avec les communes. Il espère que le projet de groupe scolaire sur le plateau sera finalisé afin d'offrir aux enfants des structures d'accueil améliorées.

Concernant les crèches, le périscolaire, la restauration scolaire.... Un énorme travail d'harmonisation des conditions d'accueil et des tarifs a également été effectué.

Europolys a connu un développement important avec 9 millions d'investissement en 9 années. Des difficultés sont rencontrées pour développer des zones artisanales pour que les artisans locaux puissent s'installer

Les finances sont saines en cette fin de mandat. M. MAURICE est fier d'avoir conduit cette équipe et à ce titre tient à remercier les délégués car l'esprit communautaire a fini par prendre le dessus sur l'esprit communal, non pas sans difficultés.

Il souhaite une bonne retraite à ceux qui partent et la réussite à ceux qui se présentent

Il termine en félicitant M Charles PIQUARD qui va recevoir la légion d'honneur pour son investissement.

DELIBERATION N°B.1/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget principal 2026

DELIBERATION N°B.2/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe déchets et valorisation 2026

DELIBERATION N°B.3/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe assainissement 2026

DELIBERATION N°B.4/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe eau potable 2026

DELIBERATION N°B.5/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe CARE 2026

DELIBERATION N°B.6/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 au budget annexe ZAE 2026

DELIBERATION N°B.7/2026 : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe assainissement

DELIBERATION N°B.8/2026 : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe eau potable

DELIBERATION N°B.9/2026 : Vote des Taux d'imposition 2026

DELIBERATION N°B.10/2026 : Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2026

DELIBERATION N°B.11/2026 : Tarification des services enfance jeunesse

DELIBERATION N°B.12/2026 : Révision n°6 de l'AP/CP pour la construction de l'Espace scolaire et périscolaire à Monts et Vallées

DELIBERATION N°B.13/2026 : Révision n°2 de l'AP/CP pour la construction d'un périscolaire à Pouligney-Lusans

DELIBERATION N°B.14/2026 : Révision n°1 de l'AP/CP pour la construction du groupe scolaire et périscolaire du Plateau

DELIBERATION N°B.15/2026 : Budget Principal 2026 – Budget Primitif 2026

DELIBERATION N°B.16/2026 : Budget Annexe déchets et valorisation 2026 – Budget Primitif 2026

DELIBERATION N°B.17/2026 : Budget Annexe Assainissement : Ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement d'assainissement - commune de Cendrey »

DELIBERATION N°B.18/2025 : Budget Annexe Assainissement : Ouverture de l'AP/CP « Nouveau système de traitement d'assainissement - commune de Passavant »

DELIBERATION N°B.19/2026 : Budget Annexe Assainissement : Ouverture de l'AP/CP « Système d'assainissement - communes de Vennans et Saint Hilaire »

DELIBERATION N°B.20/2026 : Budget Annexe Assainissement : Révision n°6 de l'AP/CP assainissement – bassin de stockage – restitution

DELIBERATION N°B.21/2026 : Budget Annexe Assainissement 2026 : Révision de l'AP/CP « Réseaux d'assainissement »

DELIBERATION N°B.22/2026 : Budget Annexe Assainissement 2026 – Budget Primitif 2026

DELIBERATION N°B.23/2026 : Budget Annexe Eau Potable 2026 – Budget Primitif 2026

DELIBERATION N°B.24/2026 : Budget Annexe CARE 2026 – Budget Primitif 2026

DELIBERATION N°B.25/2026 : Budget Annexe ZAE 2026 – Budget Primitif 2026

DELIBERATION N°B.26/2026 : Subventions 2026 aux gestionnaires « petite enfance, enfance, jeunesse »

DELIBERATION N°B.27/2026 : Partenariat d'actions dans la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoïse avec la FREDON

DELIBERATION N°B.28/2026 : ZAE Europolys : cession des lots 9, 9BIS et 9TER A ITB INNOVATION

DELIBERATION N°B.29/2026 : Service de secrétariat des communes : création d'un poste de rédacteur territorial principal 2ème classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

DELIBERATION N°B.30/2026 : Service Finances : création d'un poste d'adjoint administratif territorial et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet

DELIBERATION N°B.31/2026 : Suppressions de postes – mise à jour du tableau des effectifs

DELIBERATION N°B.32/2026 : Mandatement du CDG 25 - Contrats d'assurances des risques statutaires

DELIBERATION N°B.33/2026 : Convention Financière de reprise d'un compte épargne temps (CET) entre le Centre hospitalier de Novillars et la Communauté de communes Doubs Baumois

**Le Président,
Jean-Claude MAURICE**

**Secrétaire de séance :
Annie GIRARDAT**

Publié sur le site internet de la CC Doubs Baumois le 16 avril 2026 : www.doubsbaumois.org